



QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS

Pour simplifier l'inscription à un club et faciliter le renouvellement d'une licence, la présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire de santé de l'enfant.

Ce questionnaire comporte plusieurs questions sur l'état de santé physique et mental de l'enfant. Il est préférable qu'il soit complété par l'enfant lui-même, lorsque le parent estime qu'il est en âge de le faire. Trois questions s'adressent directement aux parents qui doivent également s'assurer que le questionnaire est correctement complété et suivre les instructions en fonction des réponses données.

- *Si toutes les réponses sont négatives, il suffit de compléter et présenter l'attestation ci-dessous au club. Afin de respecter le secret médical, le questionnaire de santé ne doit pas être remis au club ni à la Fédération*
- *Si une ou plusieurs réponse(s) sont positives, il faut consulter un médecin pour établir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive. Il est utile de lui apporter le questionnaire complété.*

La présentation du certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive reste obligatoire pour les sports pratiqués en compétition, pour lesquels le combat peut prendre fin par hors-combat (K-O).

ATTESTATION POUR LES PERSONNES MINEURES

Dans le cadre de la mise en application des articles D. 231-1-4-1 et A. 231-3 du Code du Sport.

Je soussigné(e) M/Mme¹, _____

Exerçant l'autorité parentale sur², _____ atteste que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur a donné lieu à une réponse négative.

Fait à, le .. / .. /

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale :

1 Préciser le prénom et nom de la personne exerçant l'autorité parentale

2 Préciser les prénom et nom de l'enfant mineur